



COMITÉ DU 2 JUILLET 2024



DELIBÉRATION N° C2024 07 02 04

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 26 Juin 2024 : 20 juin 2024
- Réunion du 26 juin 2024 : absence de quorum constatée (28 membres présent.e.s, 5 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 30 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 2 juillet 2024 : 27 juin 2024
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 9 juillet 2024
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 02¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 62

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20240702-2024070204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 02/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ECO ORGANISMES ET REPRENEURS CONTRAT DE VENTE DES MATÉRIAUX ISSUS DU TRI SÉLECTIF – VERRE EN MELANGE ISSU DE LA COLLECTE SÉPARÉE SUR LES SITES DE CLÉON ET ROUXMESNIL-BOUITEILES AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Dans le cadre du barème F, le contrat de reprise du verre en mélange signé par le SMÉDAR est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Pour assurer la continuité de reprise de ces matériaux dans le cadre du barème G – le SMÉDAR a lancé une consultation des repreneurs.

La consultation était décomposée en 9 lots :

Lot	Matériaux repris
n°1	Acier d'emballages ménagers issu du tri des collectes sélectives
n°2	Acier extrait sur Mâchefer
n°3	Aluminium d'emballages ménagers issu du tri des collectes sélectives
n°4	Petit Aluminium souple
n°5	Aluminium extrait sur Mâchefer
n°6	Papier Carton complexé issu de la collecte séparée (PCC)
n°7	Papier carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou déchèterie (dénommé « PCNC » au barème G).
n°8	<u>Bouteilles, flaconnages, pots, barquettes et films plastiques séparés en 4 flux (1 « souple » et 3 « rigides »)</u> 1 – Plastiques souples (films et sacs en PE),

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

	<p>2 – Mix PET clair (bouteilles et flacons en PET et pots et barquettes en PET monocouche sans opercule, transparent incolore ou bleuté clair).</p> <p>3 – Mix PET foncé (bouteilles et flacons en PET et pots et barquettes en PET monocouche sans opercule, autres que ceux entrant dans la définition du flux 2).</p> <p>4 – Mix PE/PP/PS (bouteilles et flacons en PEHD et PP, pots et barquettes en PE, PP et PS)</p>
n°9	Verre en mélange issu de la collecte séparée

Lors de la précédente séance du 13 décembre 2023, le comité a autorisé le Président à signer les nouveaux contrats des lots n°1, 2, 3, 5, 6,7 et 8 avec les sociétés retenues pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Il était précisé que pour le lot n°9, le SMÉDAR n'avait reçu qu'une seule offre inférieure au prix de l'option filière et qu'un contrat serait signé ultérieurement avec le repreneur désigné par l'Eco-organisme.

La filière Matériau Verre a désigné 2 repreneurs :

- OI France pour assurer la reprise du verre issu de la plate-forme de Saint-Jean du Cardonnay : la signature du contrat a été autorisée par la délibération n° C2024_04_22_17 en date du 22 avril 2024.

- TOURRES & Cie pour assurer la reprise du verre issu des **plates-formes de Cléon et Rouxmesnil-Bouteilles** : le SMÉDAR envisage de conclure un nouveau contrat avec la société TOURRES & Cie pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024. L'autorisation de la signature du contrat est l'objet de la présente délibération.

Le tonnage à évacuer est de 6 000 tonnes /an soit environ 800 tonnes (Rouxmesnil-Bouteilles) et 4 500 tonnes (Cléon).

Le prix de reprise est fixé à 28,36€/tonne au 1^{er} Janvier 2024 et est révisé chaque trimestre sur le portail Verre Avenir en libre accès. (www.verre-avenir.fr).

Lexique :

- EMB Mix PET clair : Emballages Bouteilles et Flacons + Pots et Barquettes monocouches sans opercule, en PET incolores ou bleutés clairs.
- EMB Mix PET foncé : Emballages Bouteilles et Flacons + Pots et Barquettes monocouches sans opercule, en PET colorés foncés (transparents ou opaques).
- EMB Mix PE/PP/PS : Emballages rigides (bouteilles, flacons, pots et barquettes) en PEhd, PP, PS (hors expansé)

PET : Polyéthylène Téréphtalate

PP : Polypropylène

PS : Polystyrène

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la 1^{re} convocation adressée le 20 Juin 2024 aux membres du Comité en vue de la réunion du 26 Juin 2024,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 26 Juin 2024,
Vu la 2^e convocation adressée le 27 Juin 2024 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 2 Juillet 2024,
Considérant le rapport présenté,

Article unique - D'autoriser le Président du SMÉDAR à signer le contrat de reprise du verre issu des plates-formes de Cléon et Rouxmesnil-Bouteilles entre le SMÉDAR et la société TOURRES & Cie et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	02	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	